

ENFANT ASSISTÉ

Communication sur réservation

En raison des nouvelles mesures sur la protection des données à caractère personnel, les dossiers et registres d'enfants assistés **de moins de 120 ans** ne peuvent être communiqués directement en salle de lecture. Il est nécessaire d'en évaluer au préalable le contenu.

Toutefois, la communication peut avoir lieu immédiatement si la personne concernée est **décédée depuis plus de 25 ans**. Dans ce cas, merci de joindre une pièce justificative (copie d'acte de décès, du livret de famille...) au présent formulaire.

Dans tous les autres cas, nous vous tiendrons au courant le plus rapidement possible des possibilités de communication des documents.

Merci de remplir ce formulaire et de le retourner par messagerie électronique à archives@rhone.fr ou par papier au président de salle de lecture.

Vos coordonnées :

Nom et prénom
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
Adresse mél

Nom et prénom de l'enfant	
Date et lieu de naissance	
Date de décès	